

*République française*  
**COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE**  
*DEPARTEMENT de la Lozère*

DE\_2020\_014

Séance du jeudi 20 février 2020

Membres en exercice : 27

Date de la convocation: 14/02/2020

Présents : 17

*L'an deux mille vingt et le vingt février l'assemblée régulièrement*

Votants: 17

*convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,*

Pour : 17

Contre : 0

Secrétaire de  
séance: Matthias  
CORNEVAUX

**Présents :** Jean-Pierre ALLIER, Catherine BLACLARD, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Jean-Paul VELAY

**Représentés:**

**Excusés:** Laurent ARBOUSSET, Gilles CHABALIER, Yves Elie LAURENT, Françoise THYSS

**Absents:** François BEGON, Paul COMMANDRE, Marie LION, Thierry MAZOYER, Gillian MC HUGO, Yves SERVIERE

Objet: RD 20 : avenant - DE\_2020\_014

Monsieur le maire fait au conseil un point sur le déroulement des travaux de voirie que le département mène sur la RD 20 entre la place du chambon et l'ancienne gendarmerie. Il a été décidé, via une convention de co-maîtrise d'ouvrage et conformément à la décision du conseil municipal que le département réaliserait, dans le cadre de ces travaux, la pose d'un réseau pluvial. La commune dans le cadre de la convention évoquée s'est engagée à supporter la charge de ce réseau pluvial à la hauteur de 10 000 €.

Monsieur le maire explique au conseil qu'il serait possible et souhaitable de continuer ces travaux jusqu'à l'entrée du camping et ainsi aménager la portion de route en entier.

La participation totale de la commune serait alors estimée à 20 000 €. Il avait été prévu 2019 au budget un montant de 15 000 €.

Monsieur le maire propose au conseil de demander au département de réaliser les travaux supplémentaires comprenant la réfection de la chaussée et du pluvial jusqu'à l'entrée du camping et de s'engager à la prise en charge financière correspondant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

MANDATE monsieur le maire pour demander au département d'étendre les travaux de réfection de la chaussée et du pluvial de la RD20 jusqu'à l'entrée du camping municipal.

S'ENGAGE à prévoir au budget 2020 le complément de budget nécessaire à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,  
Les jours, mois et an que ci-dessus.  
Le Maire, Alain Jaffard

RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/02/2020 048-200057594-20200220-DE_2020_014-DE

